

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DE LA MATAPÉDIA**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 4 avril 2022, à 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;  
Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;  
Siège #3 : Madame Joannie Lajoie;  
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;  
Siège #5 : Madame Marie Element;  
Siège #6 : Monsieur Lorenzo Ouellet.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale par intérim, est aussi présente à cette séance.

**Résolution 2022-04-083**

**Ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DE LA MATAPÉDIA**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**Réunion ordinaire**

**7 mars 2022**

**Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption des procès-verbaux de mars 2022;
5. Comptes à accepter – Mars 2022;
6. Administration :
  1. Suivi du maire et des membres du conseil;
  2. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;
  3. Ressources humaines :
    - a) Fin d'emploi des saisonniers – Opérateurs à l'enlèvement de la neige;
    - b) Fin d'emploi des saisonniers – Préposés au Centre sportif David-Pelletier;
    - c) Responsable bibliothèque – Embauche;
    - d) Prime de déplacement – Directrice générale par intérim;

- e) Motion de remerciements – Joël Charest;
  - 4. Rapport d'audit de conformité – Transmission des rapports financiers (dépôt);
  - 5. Politique de télétravail;
  - 6. UMQ – Appel d'offres – Consultant en assurance collective;
  - 7. Règlement 2022-07 – Complémentaire AccèsLogis Sayabec – Adoption;
  - 8. Protocole d'entente pour la fourniture de chaleur par la chaufferie à la biomasse forestière;
7. Invitations et demandes d'appui :
- 1. Recommandations du comité des dons;
  - 2. Les Fusiliers du St-Laurent – Invitation;
  - 3. Comité des loisirs – Souper homards et crevettes;
  - 4. 5 à 7 Reconnaissance des bénévoles;
8. Sécurité publique :
- 1. Éclairage public – Soumissions diverses;
9. Transport :
- 1. Abat-poussière (reporté);
  - 2. Véloroute Desjardins – Travaux d'entretien;
  - 3. Planteur hydraulique – Entente intermunicipale;
10. Hygiène du milieu :
- 1. Règlement 2022-04 – Relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts et aux débranchements de gouttières – Adoption;
  - 2. Règlement 2022-08 – Fosses septiques – Avis de motion et dépôt;
11. Aménagement, urbanisme et développement :
- 1. MRC de La Matapédia – Offre de services 2022-19;
12. Loisir et culture :
- 1. BIBLIO – Livres en fête;
  - 2. Mobilier urbain pour parc – Paiement du dépôt;
13. Santé et bien-être :
- 1. Vaccination – « Tournée Express » – Remerciements (dépôt);
14. Projets d'investissement :
- 1. Résidence La Seigneurie :
    - a) Cession de terrain;
    - b) Programme de supplément au loyer;
    - c) Crédit de taxes;
  - 2. Agrandissement Réseau chaleur :
    - a) Règlement 2022-06 – Emprunt pour l'agrandissement du réseau chaleur – Avis de motion et dépôt (reporté);
    - b) Réparation de la chaudière;
15. Affaires nouvelles :
- 1. \_\_\_\_\_;
  - 2. \_\_\_\_\_;
  - 3. \_\_\_\_\_;
16. Période de questions;
17. Levée de la séance.

---

**Période de questions :**

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour. La séance étant diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

---

**Résolution 2022-04-084****Procès-verbaux**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mars 2022 et de la séance extraordinaire du 30 mars 2022 tels que rédigés.

**Résolution 2022-04-085****Comptes à accepter**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses du mois de mars 2022 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 153 205.20 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 86 383.12 \$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 66 822.08 \$

Je, soussignée Chimène Ngomanda, directrice générale par intérim, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

---

**Administration – Informations et suivi du maire :**

6.1. Suivi du maire et des conseillers concernant leurs différents dossiers.

---

**Résolution 2022-04-086****Compte courant – Paiement de factures excédant 5 000 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture présentée au tableau ci-bas au cout total de 337 489.39 \$, taxes incluses, puisqu'elle excède 5 000 \$.

<b>Factures excédents 5 000 \$</b>			
Fournisseurs	Numéro de facture	Description	Montant
M.R.C. de la Matapédia	26458	Quote-part divers - 1 <sup>er</sup> vers. 2022	22 974.17 \$
M.R.C. de la Matapédia	26476	Quote-part divers - 1 <sup>er</sup> vers. 2022	57 402.19 \$
M.R.C. de la Matapédia	26178	Quote-part inspecteur/incendie - 2 <sup>e</sup> vers. 2022	29 968.18 \$
M.R.C. de la Matapédia	26179	Quote-part matières résiduelles - 2 <sup>e</sup> vers. 2022	46 894.85 \$
TMA Inc.	4442	Déneigement 2021-2022 - 4 <sup>e</sup> vers. (vers. final)	25 702.91 \$
Les Entreprises L. Michaud & Fils Inc.	51770	Tonnes abrasifs (253.9 TO à 32.65)	9 589.63 \$
Combustion Expert Énergie	7636	Travaux sur chambre de combustion	9 839.78 \$
Les Pétroles BSL, s.e.c.	77142757	Diesel UFTS QC5 - 3,600.1L à 1.5928\$/L	6 592.94 \$
Les Pétroles BSL, s.e.c.	77422865	Diesel UFTS QC5 - 3,434.0L à 1.4708\$/L	5 807.08 \$
Hydro Québec	671 202 401 442	Centre sportif - Du 29 janvier au 28 février 2022	6 569.19 \$
Alimentation Sunbec Food Inc.	94890	20 poches de sel	6 829.52 \$
FQM Assurances	2089	Renouvellement police d'assurance 2022	94 689.39 \$
TMA Inc.	4818	Location camion de déneigement	5 829.23 \$
Fusion Environnement Inc.	4449	Cueillette et transport - Mars 2022	8 800.33 \$
<b>TOTAL :</b>			<b>337 489.39 \$</b>

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que cette dépense prévue au budget soit payée à même le budget courant au compte 500714.

**Résolution 2022-04-087**

**Ressources humaines –  
Opérateurs de déneigement –  
Fin d’emploi**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer la fin d’emploi de monsieur Stéphane Doiron au poste d’opérateur à l’enlèvement de la neige pour la saison hivernale 2021-2022 en date du 16 avril 2022. Monsieur Doiron est embauché à titre de journalier à partir du 17 avril 2022.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal mettent aussi fin à l’emploi de messieurs Bruno Lefrançois au poste d’opérateur sur appel en date du 16 avril 2022.

**Résolution 2022-04-088**

**Préposés au centre sportif  
David-Pelletier – Fin d’emploi**

**L EST PROPOSÉ** par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer la fin d’emploi de messieurs Richard Charest et Rock Caron au poste de préposé au centre sportif David-Pelletier pour la saison hivernale 2021-2022 en date du 29 avril 2022.

**Résolution 2022-04-089**

**Ressources humaines –  
Bibliothèque municipale et  
scolaire Quilit – Embauche**

**CONSIDÉRANT** le départ de madame Charline Metcalfe, responsable de la bibliothèque municipale et scolaire Quilit;

**CONSIDÉRANT** que l’offre d’emploi a été affichée dans nos médias sociaux et par publiposte;

**CONSIDÉRANT** l’intérêt manifesté par madame Micheline Berger pour occuper ce poste et sa présence déjà active au sein de l’équipe des bénévoles de la bibliothèque;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de procéder à l’embauche de madame Micheline Berger au poste de responsable de la bibliothèque municipale et scolaire Quilit, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> mars 2022.

**Résolution 2022-04-090**

**Ressources humaines – Prime  
de déplacement directrice  
générale par intérim**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’autoriser l’ajout d’une allocation pour déplacement de 50 \$ par semaine à madame Chimène Ngomanda pour la durée de son occupation du poste de directrice générale par intérim.

Cette allocation s’appliquera rétroactivement à la semaine du 13 mars 2022.

**Résolution 2022-04-091**

**Ressources humaines –  
Motion de remerciements à  
monsieur Joël Charest**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’offrir leurs plus sincères remerciements à monsieur Joël Charest pour ses loyaux services au poste de directeur général et greffier-trésorier de mai 2019 jusqu’à son départ en mars 2022 et lui souhaiter bon succès dans ses nouveaux défis professionnels.

---

6.4. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale par intérim, dépose le rapport d’audit de conformité réalisé par la Commission municipale du Québec et portant sur la transmission des rapports financiers.

---

**Résolution 2022-04-092**

**Politique de télétravail –  
Adoption**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sayabec ne dispose pas d'une politique encadrant la pratique du télétravail;

**CONSIDÉRANT** que le marché du travail favorise, indépendamment du contexte de pandémie actuelle, ce type de pratique pour les aspects bénéfiques qu'elle procure aux employés et à l'employeur;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'encadrer la pratique du télétravail au sein de l'organisation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter la *Politique de télétravail de la municipalité de Sayabec* telle que présentée.

**Résolution 2022-04-093**

**Services professionnels d'un  
consultant en assurances  
collectives pour les  
municipalités et organismes,  
dans le cadre d'un achat  
regroupé de l'UMQ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sayabec a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sayabec désire se joindre à ce regroupement ;

**ATTENDU QUE** conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

**ATTENDU QUE** ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

**ATTENDU QUE** l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec

- QUE** la Municipalité de Sayabec confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;
- QUE** le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;
- QUE** la Municipalité de Sayabec s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;
- QUE** la Municipalité de Sayabec s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- QUE** la Municipalité de Sayabec s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité ;

**Résolution 2022-04-094**

**Règlement 2022-07  
concernant le programme  
municipal d'aide financière  
complémentaire au  
programme AccèsLogis  
Québec – Adoption**

- ATTENDU QU'** en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;
- ATTENDU QUE** la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;
- ATTENDU QUE** le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;
- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 30 mars 2022 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de décréter ce qui suit :

## **ARTICLE 1**

Dans le but de permettre aux coopératives et aux organismes à but non lucratif de bénéficier du programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec, le présent règlement instaure un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec.

## **ARTICLE 2**

Ce programme permet à la municipalité d'accorder à toute coopérative ou à tout organisme à but non lucratif une aide financière pour chaque projet admissible au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec sur son territoire.

## **ARTICLE 3**

L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme peut consister en un don de terrain et un crédit de taxes foncières et de services jusqu'à un maximum de 100 % sur une période maximale de 35 ans

## **ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi

ADOPTÉ À SAYABEC CE 4 AVRIL 2022

Marcel Belzile  
Maire

Chimène Ngomanda  
Directrice générale par intérim

**Résolution 2022-04-095**

**Protocole d'entente  
fourniture de chaleur par une  
chaufferie à la biomasse  
forestière – 3, rue de l'Église**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Chimène Ngomanda, directrice générale par intérim, et monsieur Marcel Belzile, maire, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sayabec, le protocole d'entente pour la fourniture de chaleur par la chaufferie à la biomasse forestière avec madame Dominique Houle, nouvelle propriétaire du 3, rue de l'Église.

**Résolution 2022-04-096****Liste des appuis et des dons -  
Approbation**

Suivant les recommandations du Comité des dons, il est proposé par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver les dons suivants :

<b><u>Demandeur</u></b>	<b><u>Projet/événement</u></b>	<b><u>Don/commandite</u></b>
Comité des loisirs (Madame Marie-Noël Gagné)	Kermesse de fin d'année	1 500 \$ et la libération d'Isabelle pour deux jours
Comité des Loisirs	Fonctionnement (en remplacement des pubs d'aréna)	1 500 \$
Polyvalente de Sayabec	Gratificat	100 \$ + gratuité de la salle au centre comm.
<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>3 100 \$</u></b>

---

7.2. Personne n'est disponible pour participer à l'activité organisée par les Fusiliers du St-Laurent.

---

**Résolution 2022-04-097****Invitation – Comité des loisirs  
– Souper homards et crevettes**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'achat d'une paire de billets pour le souper homards et crevettes organisé par le Comité des loisirs le 21 mai prochain. Le cout pour cette activité est de 70 \$ par billet.

---

7.4. Monsieur Marcel Belzile, maire, informe la population de la tenue, le 29 avril prochain, d'un « 5 à 7 *Reconnaissance des bénévoles* » qui aura lieu au centre communautaire de Sayabec. L'invitation officielle sera transmise sous peu au président ou responsable des différents comités et organismes de la municipalité.

8.1. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9.1. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

---

**Résolution 2022-04-098****Transport – Véloroute  
Desjardins de La Matapédia -  
Entretien**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser les employés de la Véloroute Desjardins ou ses sous-traitants à effectuer divers travaux au parc au Tournant-de-la-Rivière, sur la rue de l'Église, la rue Boulay et le rang 2 Est. Les travaux prévus par la Véloroute sont les

suivants :

- la pose, le déplacement, le redressement, le remplacement et le nettoyage de panneaux de signalisation;
- le nettoyage régulier des accotements asphaltés et de leurs abords;
- la réparation d'accotements asphaltés et la stabilisation de fossés de route;
- l'entretien des pistes cyclables (hors route);
- le traçage de symboles de vélo sur les accotements asphaltés indiquant la présence d'une voie cyclable;
- le retraçage de lignes blanches le long de pistes cyclables (hors route) ;
- le retraçage des lignes blanches en bordure des accotements asphaltés de route;
- le rafraichissement de la halte de la Véloroute (pose de teinture sur les bancs, tables et poubelles).

**Résolution 2022-04-099**

**Planteur hydraulique –  
Entente intermunicipale**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de :

- Confirmer l'intérêt de la municipalité à aller de l'avant dans le projet d'acquisition d'une remorque et planteur de poteau de signalisation hydraulique.
- Autoriser madame Chimène Ngomanda, directrice générale par intérim, et monsieur Marcel Belzile, maire, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sayabec, l'*Entente intermunicipale relative à l'acquisition d'une remorque et planteur de poteau de signalisation hydraulique*.

**Résolution 2022-04-100**

**Règlement 2022-04 relatif aux  
rejets dans les réseaux  
d'égouts et aux  
débranchements de gouttières  
– Adoption**

**CONSIDÉRANT QUE**

le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), dans le cadre de la Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales a proposé son Règlement type relatif aux rejets à l'égout;

**CONSIDÉRANT QU'**

afin de mettre en œuvre la Stratégie pancanadienne, le gouvernement du Québec a édicté le 11 décembre 2013 le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) qui reprend les éléments généraux de la Stratégie;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le but de consolider les gains réalisés au cours des années, d'actualiser les normes de rejet à la lumière des connaissances actuelles, de refléter les nouvelles orientations en matière d'assainissement des eaux et de favoriser l'harmonisation et l'équité, il est apparu important de revoir et de mettre à jour le modèle de règlement québécois;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu pour la Municipalité de Sayabec d'adopter un règlement comportant les nouvelles orientations et les nouvelles normes en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2021 par madame Marie Element, conseillère, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le règlement numéro 2022-04 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts et aux débranchements de gouttières.

**Résolution 2022-04-101**

**Règlement 2022-08  
pourvoyant à la vidange de  
certaines fosses septiques  
ainsi qu'à l'entretien et  
l'installation de système  
d'évacuation et de traitement  
des eaux usées – Avis de  
motion et dépôt**

Monsieur Rémi Carrier, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2022-08 pourvoyant à la vidange de certaines fosses septiques ainsi qu'à l'entretien et l'installation de système d'évacuation et de traitement des eaux usées.
- dépose le projet de règlement 2022-08 pourvoyant à la vidange de certaines fosses septiques ainsi qu'à l'entretien et l'installation de système d'évacuation et de traitement des eaux usées.

**Résolution 2022-04-102**

**Urbanisme – MRC de La  
Matapédia – Offre de services**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de service 2022-19 de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer la mise à jour de certains règlements d'urbanisme et de zonage.

**Résolution 2022-04-103**

**Loisir et culture – Réseau  
BIBLIO – Livres en fête**

**CONSIDÉRANT** les bienfaits de la lecture : stimulation du cerveau, diminution du stress, augmentation des connaissances, amélioration de la mémoire, hausse de la concentration et de la capacité d'analyse, développement de l'imaginaire et bien d'autres !

**CONSIDÉRANT QUE** la pandémie a affecté grandement le côté psychologique de la population. Le temps est venu d'offrir des activités qui auront comme impact de replacer sur une voie plus positive l'état d'esprit de la population.

**CONSIDÉRANT** le projet Livre en fête du Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent qui vise d'offrir à la population qu'il dessert l'accès aux livres par de l'animation, dans une atmosphère amusante et même festive par un service de bibliothèque hors les murs qui se promènerait à la grandeur du territoire selon un itinéraire choisi qui pourrait même être en accompagnement à d'autres activités municipales, événements publics ou autres.

**CONSIDÉRANT QU'** une visite type à une municipalité serait annoncée à l'avance. L'arrivée d'un véhicule joliment décoré serait d'une musique d'ambiance en faisant le tour de la municipalité pour annoncer l'arrivée. Une fois installé, on ouvre les portes en déployant de grands présentoirs remplis de livres, on étale de nombreux jeux géants sur le site. On y déploie une tente à lire, des hamacs de lecture, sièges pour jeunes et adultes, fanions, musique d'ambiance, téléviseur géant pour de l'animation en ligne. Une personne est sur place pour animer la lecture

**CONSIDÉRANT QUE** la population de notre municipalité pourra bénéficier gratuitement de cette activité à partir d'un calendrier planifié par le Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer le projet *Livre en fête* du Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent

**Résolution 2022-04-104**

**Mobilier urbain pour parc –  
Paiement du dépôt**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser

le paiement d'un dépôt de 27 175.78 \$, taxes incluses, représentant 33% de la facture E-2022079 rev. 1, à l'entreprise ESKAIR Aménagement inc. afin de confirmer l'achat de mobilier urbain dans le projet d'aménagement d'un parc près du centre communautaire.

---

13.1. Monsieur Marcel Belzile, maire, dépose la lettre transmise par CISSS du Bas-St-Laurent nous remerciant pour notre participation à la « Tournée express » de vaccination en mars dernier.

---

**Résolution 2022-04-105**

**Projet de résidence La Seigneurie – Terrain**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction d'une résidence pour personnes âgées en perte d'autonomie;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain portant le numéro 4 348 854 appartient à la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'** une conduite sous-terrainne appartenant à la municipalité de Sayabec traverse les lots 4 348 854, 6 303 017 et 6 642 213;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de résidences tel que présenté doit utiliser le lot portant le numéro 4 348 854 afin d'y faire ses espaces de stationnement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de :

- Confirmer que le lot 4 348 854 fait partie du domaine privé de la municipalité pour n'avoir jamais servi à des fins publiques;
- Céder le lot 4 348 854 à l'OBNL Les Appartements Pierre-Brochu.
- Établir une servitude sur les terrains sur lesquels passe la conduite sous-terrainne qui se branche à la rue Keable.
- Mandater madame Christine Chabot, notaire, à préparer tous les documents notariés nécessaires à cette transaction.
- Autoriser madame Chimène Ngomanda, directrice générale par intérim, et monsieur Marcel Belzile, maire, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce dossier.

Cette résolution abroge et remplace la résolution 2019-03-107

**Résolution 2022-04-106**

**Programme municipal d'aide financière complémentaire au Programme supplément au loyer**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- QUE la municipalité participera au Programme de *Supplément au Loyer* pour le projet de construction de la Seigneurie prévoyant 18 unités de logement ACL volet 2 à SAYABEC, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour 80 % des unités de logement prévues au projet.

**Résolution 2022-04-107**

**Projet de résidence La Seigneurie – Crédit de taxes foncières et de services**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- QUE la municipalité s'engage à participer à la réalisation du projet de la Seigneurie (18 unités de logements ACL volet 2) porté par l'OBNL « Les Appartements Pierre-Brochu » à Sayabec par l'octroi d'un crédit de taxes foncières et de services (100 %) sur une période de 35 ans.

---

14.2a Ce point est reporté à une séance ultérieure.

---

**Résolution 2022-04-108**

**Agrandissement du réseau chaleur – Réparation de la chaudière**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Renaud Savard de la firme Gestion Conseil PMI à procéder à la commande des pièces pour la réparation de la chaufferie à la biomasse forestière auprès de l'entreprise beloTEQ tel que détaillé dans le bon de commande 012-02 au cout de 17 459 \$, plus les taxes applicables.

---

**Période de questions :**

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions. Comme la séance est aussi diffusée en direct via la page Facebook de la municipalité, les questions posées en commentaires de la diffusion sont aussi adressées au conseil municipal.

---

**Résolution 2022-04-109**

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 26.

Marcel Belzile  
Maire

Chimène Ngomanda  
Directrice générale par intérim

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CN/ib